

L'enjeu de la formation

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort doit être poursuivi par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer en sécurité, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener le conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va guider l'élève dans sa progression avec l'aide de son formateur.

Le programme de formation

La formation préparatoire à l'examen du permis de conduire a pour objectif de faire de l'élève un conducteur :

- Maître de son véhicule,
- Respectueux du code de la route,
- Conscient du partage de la route avec les autres usagers
- Capable de le faire en autonomie

Pour y parvenir, l'enseignant et son élève vont s'appuyer sur le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC)

Ce programme de formation a été mis en place par les pouvoirs publics par l'arrêté du 13 mai 2013. La formation au permis B et l'apprentissage de la prévention routière sont organisées autour de ce programme. Ce référentiel est donc destiné aux professionnels de la conduite. Il ne doit pas être considéré comme un simple programme, mais plutôt comme une trame à suivre pour développer et adapter sa pédagogie.

Le REMC a remplacé le PNF, ou Programme National de Formation. Ces programmes, sont basés sur la matrice GDE (Goals for Driver Education), élaborée en 1999, qui permet de structurer et de hiérarchiser les compétences nécessaires pour conduire en sécurité.

Elle comporte ainsi 5 niveaux :

- Niveau 1 : "Maniement du véhicule"
Il correspond aux compétences de base que l'élève doit acquérir pour manipuler le véhicule, comme utiliser la boîte de vitesses, le volant, contrôler la direction, la vitesse, etc.
- Niveau 2 : "Maîtrise des situations de circulation"
Il s'agit d'appréhender les différentes situations de conduite et d'être en capacité de les gérer en appliquant les règles
- Niveau 3 : "Objectif de la conduite"
Les notions de mobilité, de déplacement et de son organisation (besoins et nécessité) sont abordées
- Niveau 4 : "Projet de vie"
Ce niveau vise à intégrer dans la formation, une réflexion de l'élève sur ses motivations, ses valeurs et ses aspirations
- Niveau 5 : "Pressions sociétales"
Dans ce dernier niveau, on aborde l'influence des facteurs externes, les pressions sociétales.

L'objectif affiché de cette matrice est donc de pouvoir inciter les futurs conducteurs à réfléchir sur tous ces niveaux pour chacune des compétences abordées lors de la formation. Sait-il utiliser le véhicule ? Connaît-il la règle ? Selon le trajet prévu doit-il utiliser ce véhicule ? Peut-il modifier sa conduite parce qu'il est en retard à un rendez-vous ? Ses passagers peuvent-ils influencer sa conduite ?

Mais la matrice ne s'arrête pas là. Comme il est important de connaître les risques inhérents à la conduite pour pouvoir adapter son comportement en conséquence, la matrice ajoute 3 dimensions à ces niveaux :

- 1^{ère} Dimension "Connaissances et capacités" : apprentissages des savoirs et savoir-faire nécessaires pour maîtriser son véhicule dans des conditions de circulation normale.
- 2^{ème} Dimension "Facteurs d'accroissement du risque" : inventaire et identification des facteurs pouvant influencer sur le comportement et la prise de risque.
- 3^{ème} Dimension "l'auto-évaluation" : réflexion de l'apprenti conducteur sur lui-même afin de mieux se connaître, d'évaluer s'il sait manipuler les commandes, s'il connaît la règle, s'il sait quel comportement adopter, s'il connaît les risques. Cette dimension va lui permettre également de définir s'il pense pouvoir être influençable et, si oui, comment peut-il y résister.

Cette grille de travail permet à l'enseignant de « former » l'apprenant à différents niveaux de compétences, de simples savoir-faire à des compétences beaucoup plus complexes comme l'estime de soi, l'influence de la société sur le comportement routier.

Le livret d'apprentissage

Le livret est une adaptation de la grille GDE en programme de formation et décliné en objectifs. C'est un document indispensable et obligatoire lors des cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret, l'élève va trouver :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- Les trente-deux objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Le livret va guider l'apprenant dans son parcours d'apprentissage. Il permet de savoir « où l'on est » mais aussi et surtout « où l'on va ».

L'élève va devenir progressivement autonome et compétent.

Il va pouvoir évaluer et mesurer ses progrès tout au long de sa formation.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève.

Elles détaillent les savoirs techniques, comportementaux et environnementaux que le conducteur doit acquérir au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par le formateur sont prévues. Elles permettent à l'élève de mesurer sa réussite ou d'identifier les éléments à faire progresser.

Pour chacun des objectifs, afin de favoriser la prise de conscience de ses capacités, de ses motivations et de ses limites, des autoévaluations sont proposées à l'apprenant.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, le formateur peut alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.



Déroulement des épreuves de l'examen

Pour obtenir le permis de conduire, le candidat doit démontrer ses savoirs et ses savoir-faire lors de deux épreuves.

L'épreuve théorique est composée d'un QCM comprenant 40 questions. Vous devrez y démontrer vos connaissances réglementaires, mais plus largement que vous maîtriser l'ensemble des savoirs utiles en toutes circonstances en conduisant un véhicule.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le candidat va devoir :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- Appliquer les règles du code de la route,
- Adapter sa conduite dans un souci économique et écologique,
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Ces épreuves pratiques se déroulent, suivant la catégorie de permis présentée, en une ou deux fois. Pour les catégories moto et poids lourd, le candidat se présentera successivement à une épreuve hors circulation, puis à une épreuve en circulation.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite sûre et responsable.

L'inspecteur du permis de conduire réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.